PROJET DE RÈGLEMENT NO 259

<u>Projet de règlement de taxation no 259 relatif à la répartition des coûts des travaux d'entretien dans le cours d'eau Giguère branche 15</u>

ATTENDU que la demande d'un propriétaire riverain en ce qui concerne l'exécution des travaux d'entretien du cours d'eau Giguère branche 15;

ATTENDU que la MRC de Drummond a fait effectuer les travaux d'entretien du cours d'eau Giguère branche 15;

ATTENDU que les travaux d'entretien de cedit cours d'eau sont terminés;

ATTENDU qu'un avis de motion et une dispense de lecture ont été régulièrement donnés le 6 septembre 2016 à l'effet du présent règlement;

Il est proposé par Raynald Seyer Il est appuyé par Hilarius Peter

Et résolu à l'unanimité des conseillers décrètent, ce qui suit :

PRÉAMBULE:

1. Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante,

RÉPARTITION DES COÛTS DES TRAVAUX

- 2. Le coût des travaux est et sera réparti entre les contribuables intéressés au prorata de la superficie contributive, est et sera recouvrable des dits contribuables en la manière prévue au Code municipal pour le recouvrement des taxes municipales. Le coût identifié au présent règlement est annexé pour en faire partie intégrante,
- 3. Ce taux s'applique aux valeurs agricoles et non agricoles des exploitations agricoles enregistrées (EAE).

DATE DE VERSEMENT

4. La date ultime où peut être fait le versement unique ou le premier versement des taxes municipales est le trentième (30°) jour qui suit l'expédition du compte. Le deuxième versement devient exigible 90 jours de la date où peut être fait le premier versement. Le troisième versement devient exigible 60 jours de la date où peut être fait le versement précédent.

TAUX D'INTÉRÊT SUR LES ARRÉRAGES

5. À compter du moment où les taxes sur la répartition des coûts du cours d'eau deviennent exigibles, les soldes impayés portent intérêt au taux annuel de 18%.

ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.					
Michel Noël	Christiane Bastien,				

Maire

Avis de motion : 6 septembre 2016 Adoption : 3 octobre 2016 Publication : 7 octobre 2016

Avis d'entrée en vigueur : 7 octobre 2016